



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2012
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et sur les zones où sévit l'Armée de résistance du Seigneur

I. Introduction

1. Dans la Déclaration de son président en date du 29 juin 2012 (S/PRST/2012/18), le Conseil de sécurité m'avait demandé de le tenir informé des activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), des progrès de la mise en œuvre de la Stratégie régionale visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités et des efforts actuellement déployés à cette fin par les missions dans la région et par les autres organismes des Nations Unies compétents. Le présent rapport est remis en réponse à cette demande. Le point y est fait sur les tendances politiques apparues dans la sous-région d'Afrique centrale, sur les progrès réalisés par le BRENUAC dans l'exécution de son mandat et sur l'action menée pour contrer la menace que fait peser l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) et remédier aux effets de ses activités – en particulier grâce à la mise en œuvre de la Stratégie régionale – depuis la publication de mon rapport du 11 juin 2012 (S/2012/421).

II. Principaux faits nouveaux en Afrique centrale

A. Politiques, paix et sécurité

2. Au cours de la période considérée, l'Angola a tenu des élections générales en août et le Congo des élections parlementaires en juillet. Ces élections se sont déroulées dans une atmosphère généralement paisible et les questions sujettes à controverse ont trouvé un règlement par des voies juridiques.

3. Un certain nombre d'États d'Afrique centrale ont entrepris de réformer leurs institutions et leurs lois électorales dans le but de garantir la tenue d'élections crédibles et transparentes. Ainsi, au Cameroun et au Gabon, il est actuellement procédé à une réforme de la Constitution, à la modification du fonctionnement des commissions électorales nationales, à la révision des listes électorales et à la mise en place d'un système biométrique pour l'enregistrement des électeurs.



4. Les États ont encore intensifié leurs efforts de promotion de l'intégration régionale. Le 25 juillet, la onzième session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) s'est tenue à Brazzaville. Les présidents des six États membres (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine et Tchad) étaient présents. Pierre Moussa (Congo) a été nommé Président de la Commission de la CEMAC, en remplacement d'Antoine Ntsimi (Cameroun). Le Gabon a été choisi pour présider la CEMAC pendant un an.

5. Au cours de la période considérée, de nombreuses initiatives ont traduit la volonté de trouver un règlement aux différends transfrontières – par exemple l'organisation de réunions de commissions bilatérales mixtes ou la signature d'accords sur des questions présentant un intérêt commun pour les pays de la sous-région. Ainsi, en septembre, la République centrafricaine et le Tchad, avec l'appui du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine (BINUCA), ont signé un accord qui a ouvert la voie au rapatriement volontaire au Tchad de l'ancien chef rebelle du Front populaire pour le redressement, Abdel Kader Baba Laddé, et de ses combattants. Afin de renforcer la coopération régionale et d'instaurer la confiance d'un État à l'autre, les commissions mixtes Cameroun-Gabon et Guinée équatoriale-Cameroun ont tenu plusieurs réunions.

6. En raison de la crise dans le Sahel et du développement des activités terroristes, la paix, la sécurité et la stabilité de l'Afrique centrale sont demeurées gravement menacées. La prolifération des armes est peut-être liée à l'intensification des activités criminelles et de la contrebande, qui sont le fait de bandes organisées en possession de nombreuses armes.

B. Tendances socioéconomiques

7. Le développement socioéconomique demeure caractérisé par des tendances contradictoires. On observe une forte croissance, alliée à des perspectives prometteuses : de nombreux pays ont encore atteint des taux de croissance élevés (supérieurs à 5 %). En revanche, le taux de chômage des jeunes et le taux de pauvreté sont restés élevés, tout comme le coût de la vie – les taux d'inflation en Afrique centrale persistent à être supérieurs à la moyenne enregistrée à l'échelle du continent.

8. En outre, comme je l'ai souligné dans mon précédent rapport (S/2012/421), il est extrêmement préoccupant de constater que, dans de nombreux pays d'Afrique centrale dotés d'une bonne santé macroéconomique, l'écart se creuse entre riches et pauvres. Par ailleurs, les progrès vers la réduction de la pauvreté et l'accomplissement des objectifs du Millénaire sont d'une lenteur accablante. S'il n'y est pas remédié, cette situation pourrait constituer une menace pour la stabilité des pays concernés.

C. Droits de l'homme et problématique hommes-femmes

9. Les violations des droits de l'homme dont il est fait état, notamment en matière de liberté des médias et de liberté des femmes, demeurent alarmantes. Dans quelques pays, une tendance inquiétante se développe : la fermeture de journaux et

de stations de radio, en particulier ceux qui sont alignés sur l'opposition politique. De plus, un certain nombre de journalistes ont été emprisonnés ou intimidés par les autorités nationales. Toutefois, dans la plupart des pays de la sous-région, les médias jouissent d'une liberté encourageante et sont de plus en plus à même de contribuer librement au débat sur les enjeux nationaux.

10. C'est en Afrique centrale que la proportion de femmes et de jeunes dans les instances de décision est la plus faible (en moyenne 20 %). Deux exceptions notables sont le Rwanda et le Burundi, dont les parlements respectifs comptent 56 % et 32 % de femmes. Il est nécessaire de plaider davantage auprès des gouvernements pour qu'ils honorent les engagements internationaux qu'ils ont souscrits au titre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité et du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

11. Les femmes et les filles de la sous-région continuent de pâtir de l'incidence élevée des mutilations génitales féminines; du mariage précoce sous la contrainte; du déni du droit à l'éducation. En outre, la situation socioéconomique des veuves est généralement mauvaise. Viennent s'y ajouter des taux élevés de mortalité maternelle au Tchad (1 500 pour 100 000 naissances vivantes), au Burundi (1 100 pour 100 000 naissances vivantes), en République centrafricaine (980 pour 100 000 naissances vivantes) et au Rwanda (750 pour 100 000 naissances vivantes).

III. Activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale

A. Renforcement de la coordination entre partenaires du système des Nations Unies

12. Le BRENUAC a continué de coordonner les activités des partenaires du système des Nations Unies dans le domaine de la paix et de la sécurité en Afrique centrale, comme l'exigeait son mandat. À ce titre, du 10 au 12 octobre 2012, à Libreville, il a organisé le deuxième séminaire régional des représentants spéciaux du Secrétaire général et des coordonnateurs résidents et directeurs régionaux des Nations Unies.

13. Cette réunion a été l'occasion pour les chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale d'évaluer les progrès réalisés en coordination et en coopération par leurs bureaux respectifs depuis leur précédente réunion, tenue à Libreville en octobre 2011, mais aussi d'élaborer des stratégies communes dans l'optique d'Unis dans l'action, notamment pour faire face aux menaces nouvelles et émergentes. En outre, ils ont examiné l'évolution de la situation en matière de sécurité, son incidence sur les activités de l'ONU et ses implications pour la sécurité du personnel de l'Organisation. Ils ont adopté une série de recommandations et défini les contours d'une coordination accrue entre les entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale dans les domaines suivants : prévention des conflits, emploi des jeunes, liberté de la presse, développement durable, droits de l'homme et démocratie. L'application de ces recommandations fera l'objet d'un suivi régulier.

B. Renforcement des moyens des États membres et des organisations sous-régionales

14. Le BRENUAC et le secrétariat de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) ont encore affermi leur partenariat à l'appui des efforts menés au plan régional pour prévenir les conflits et consolider la paix dans les États membres de la Communauté¹. Les deux bureaux ont commencé à mettre en œuvre un accord-cadre de coopération signé en mai, dans lequel sont mis en relief les domaines de coopération suivants : gouvernance; processus électoraux; médiation et bons offices; sécurité, notamment la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre illicites; formation et renforcement de la capacité institutionnelle.

15. À cette fin, mon Représentant spécial et le Secrétaire général de la CEEAC se sont rencontrés à intervalles réguliers durant la période considérée afin d'organiser des activités à mener conjointement et de débattre d'enjeux présentant un intérêt commun. Ces rencontres ont été suivies de réunions mensuelles, lors desquelles des responsables ont réfléchi à la mise en œuvre concrète des décisions prises et ont évalué les progrès accomplis au titre de l'application de l'accord-cadre de coopération. Le BRENUAC a assumé de nouvelles fonctions en se lançant dans la coopération en matière de médiation et de bons offices; il a renforcé son partenariat avec la CEEAC s'agissant des questions de sécurité, en particulier les actes de piraterie et les vols à main armée commis en mer; il a pris la tête d'initiatives de sensibilisation menées conjointement avec la CEEAC aux fins du renforcement du cadre de gouvernance régional.

16. Plus spécifiquement, le BRENUAC et la CEEAC ont organisé, avec l'appui du Département des affaires politiques, un atelier sur la médiation et la facilitation du dialogue à Libreville, du 12 au 14 novembre. Les objectifs de cet atelier étaient les suivants : améliorer les compétences du personnel du BRENUAC et de celui de la CEEAC; rechercher de nouveaux domaines de coopération; élaborer une stratégie de médiation commune. L'atelier a également été l'occasion de débattre des Directives pour une médiation efficace établies par le Département et de commencer à les diffuser progressivement dans la région.

17. L'atelier a bénéficié du concours actif de représentants de haut niveau de la CEEAC et du BRENUAC. Les participants ont recommandé que soit élaboré un cadre général pour la médiation et qu'un mécanisme de médiation à l'échelle de la sous-région soit établi, qui serait conçu par la CEEAC avec le concours du BRENUAC et adopté par les États membres de la Commission. De plus, ils ont prié la CEEAC de faire appel à des institutions partenaires au sein des États membres dans le but de renforcer leurs capacités en matière de médiation. Enfin, le BRENUAC et la CEEAC sont convenus d'un plan de travail commun sur la médiation, dont la mise en œuvre ferait l'objet d'un suivi dans le cadre des réunions régulières des responsables des deux entités.

18. S'agissant des questions de sécurité, le BRENUAC a poursuivi la collaboration qu'il avait instaurée avec la CEEAC en sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en

¹ Les États membres de la CEEAC sont l'Angola, le Burundi, le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe et le Tchad.

Afrique centrale. La CEEAC participe activement aux réunions du Comité consultatif. À titre d'exemple, elle établit le document analytique qui sert de base aux débats sur la situation géopolitique et en matière de sécurité en Afrique centrale.

19. Le BRENUAC et la CEEAC ont poursuivi la mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation conjointes au titre de l'accord-cadre de coopération, notamment une campagne visant à mettre les États membres de la Commission au fait de leurs obligations au titre de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance. Ils ont aussi encouragé les États membres à ratifier un certain nombre d'instruments sous-régionaux de première importance, comme la Convention de l'Afrique centrale pour le contrôle des armes légères et de petit calibre, de leurs munitions et de toutes pièces et composantes pouvant servir à leur fabrication, réparation et assemblage. Au cours de ses entretiens avec les dirigeants de la Commission et les ambassadeurs, mon Représentant spécial a insisté sur la nécessité de ratifier cette convention. Il l'a également évoquée lors de ses entretiens avec le Président du Cameroun, Paul Biya, le 19 octobre, et avec le Président de la Guinée équatoriale, Teodoro Obiang Nguema Mbasogo, le 11 novembre.

20. Outre sa coopération avec la CEEAC, le BRENUAC a renforcé ses relations avec d'autres organisations régionales actives en Afrique centrale. Il a ainsi engagé des discussions avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs afin d'intensifier leur coopération². Le 6 août 2012, mon Représentant spécial et le Secrétaire exécutif de la Conférence internationale ont signé un accord-cadre sur la coopération, en marge du Sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale consacré à la situation dans l'est de la République démocratique du Congo, tenu à Kampala. Ils sont convenus de coopérer dans les domaines de la prévention des conflits, de la gouvernance et de la médiation. Il est actuellement mis la dernière touche à un programme d'action conjoint, qui comprendra un certain nombre de mesures, assorties d'échéances.

21. Le 2 octobre, mon Représentant spécial a rencontré le président de la CEMAC à Libreville. Ils se sont entretenus de la situation dans la sous-région et des domaines de coopération entre le BRENUAC et la CEMAC et ont décidé de mettre la dernière touche à un accord-cadre de coopération entre le Bureau et la Commission.

22. Le 10 novembre, mon Représentant spécial et le Président de la Confédération africaine de football, Issa Hayatou, ont signé un Cadre de partenariat pour l'utilisation du sport – en particulier du football – en tant qu'outil de promotion de la paix et de la sécurité. La Confédération a aidé le BRENUAC à organiser un « match pour la paix en Afrique centrale » à l'occasion de la commémoration du vingtième anniversaire de la création du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale (voir ci-après).

C. Diplomatie préventive et consolidation de la paix

23. En sa qualité de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, le BRENUAC a contribué à

² La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs réunit l'Angola, le Burundi, le Congo, le Kenya, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan, le Soudan du Sud et la Zambie.

l'organisation de la trente-cinquième réunion ministérielle et des célébrations du vingtième anniversaire du Comité, tenues à Brazzaville, du 3 au 7 décembre.

24. Pendant la trente-cinquième réunion ministérielle, les participants ont débattu, entre autres, de la situation géopolitique et en matière de sécurité dans la sous-région, de l'état d'avancement de la ratification de la Convention de Kinshasa et d'autres questions touchant la paix et la sécurité. Le vingtième anniversaire a été commémoré sur le thème « Deux décennies de construction de la paix en Afrique centrale : la contribution et les perspectives du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ». Une série d'activités a eu lieu, notamment un match de football pour la paix, parrainé par la Confédération africaine de football.

25. En partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, le BRENUAC a prêté assistance aux États membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale afin de transformer la feuille de route pour la lutte contre le terrorisme et la non-prolifération des armes en Afrique centrale, adoptée à leur trente-troisième réunion ministérielle tenue à Bangui en décembre 2011, en une stratégie sous-régionale opérationnelle.

26. Plus spécifiquement, la feuille de route vise à renforcer les mécanismes pertinents de coopération douanière, policière, économique et sociale aux niveaux national, sous-régional, régional et international. Le projet doit trouver son aboutissement sous la forme d'une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme et contre les armes légères et de petit calibre à l'échelle de l'Afrique centrale, qui permettra aux États concernés d'œuvrer à l'application de la feuille de route tout en s'acquittant de leurs obligations juridiques et administratives au titre des résolutions 1373 (2001), 1624 (2004) et 1963 (2011) du Conseil de sécurité et des quatre piliers de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Dans le cadre de ce processus et en marge de la trente-cinquième réunion ministérielle du Comité consultatif, le BRENUAC, en collaboration avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme et le Centre des Nations Unies pour la lutte contre le terrorisme, a organisé les 1^{er} et 2 décembre un atelier qui a réuni les coordonnateurs nationaux de chacun des pays membres du Comité consultatif qui seront responsables de l'exécution et de la supervision de projets spécifiques de lutte contre le terrorisme.

27. Du 16 au 20 octobre, mon Représentant spécial a assisté à plusieurs réunions à Yaoundé, qui ont été pour lui l'occasion de rencontrer les autorités nationales, des représentants des partenaires extérieurs du Cameroun et d'autres parties prenantes. Au cours de cette visite, il a rencontré le Président et a débattu du mandat et du programme de travail du BRENUAC, des problèmes de sécurité auxquels la région fait face, de l'intégration régionale, des actes de piraterie dans le golfe de Guinée et du chômage des jeunes. En outre, ils ont échangé des vues sur la question de la péninsule de Bakassi et sur la menace que fait peser Boko Haram.

28. Du 9 au 13 novembre, mon Représentant spécial a séjourné à Malabo. Lors de sa rencontre avec le Président, il s'est entretenu avec lui des questions liées à l'état d'avancement de l'exécution du mandat du BRENUAC, des actes de piraterie et des vols à main armée commis en mer et de l'intégration régionale.

D. Actes de piraterie et vols à main armée commis dans le golfe de Guinée

29. Les actes de piraterie et les vols à main armée commis dans le golfe de Guinée ont pris des proportions alarmantes et ont une incidence négative sur la sécurité humaine, économique, sociale et environnementale en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Les activités maritimes transnationales illicites, en particulier la pêche non réglementée, la pollution environnementale et le déversement de déchets toxiques, exacerbent les difficultés auxquelles se heurtent les États de la région. La complexité des enjeux qui y sont associés a poussé le Conseil de sécurité à adopter sa résolution 2039 (2012), le 29 février, dans le but d'encourager la recherche d'approches nationales, régionales et transrégionales pour lutter contre l'insécurité en mer.

30. Afin de relever ces défis et en réponse au Conseil de sécurité, qui m'a prié d'aider les États et les organisations sous-régionales à convoquer un sommet des chefs d'État et de gouvernement du golfe de Guinée sur les actes de piraterie et la sécurité en mer, le BRENUAC a animé une réunion à Libreville, le 31 mai 2012, à laquelle ont assisté les responsables des principales organisations susceptibles d'apporter leur concours, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la CEEAC, la Commission du golfe de Guinée et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA). Les participants ont adopté des mesures conjointes propres à permettre l'élaboration d'une stratégie régionale contre les actes de piraterie et les autres formes d'infractions commises en mer dans le golfe de Guinée et sont convenus de tenir un sommet sur la question.

31. Un comité technique ayant pour tâche de préparer un tel sommet s'est réuni les 20 et 21 juin à Abuja. Il a recommandé que le sommet se tienne au début de 2013. Le 23 octobre, le comité directeur chargé de l'application de la résolution 2039 (2012) s'est réuni à Libreville. Ses membres ont débattu de l'organisation d'un sommet régional en avril 2013 au Cameroun et sont convenus qu'une réunion ministérielle aurait lieu en mars 2013 au Bénin.

IV. L'Armée de résistance du Seigneur

A. Situation actuelle

32. La LRA a continué de semer la terreur dans les zones frontalières reculées de la République démocratique du Congo et de la République centrafricaine et à faire obstacle à l'accès des organismes humanitaires aux groupes déplacés et aux populations d'accueil. Depuis le début de 2012, les partenaires humanitaires ont fait état de 180 attaques imputées à la LRA, dont 42 en République centrafricaine et 138 en République démocratique du Congo, qui ont entraîné la mort de 39 civils : 19 en République démocratique du Congo et 20 en République centrafricaine. Au total, 193 personnes ont été enlevées, 84 en République centrafricaine et 109 en République démocratique du Congo. Un tiers d'entre elles étaient des enfants.

33. À ce jour, quelque 443 000 personnes ont été chassées de leur domicile dans les zones où sévit la LRA et nombre d'entre elles dépendent de l'aide internationale pour se nourrir, trouver un hébergement, obtenir des soins de santé, ainsi que pour l'accès à l'eau et à des installations sanitaires. En République démocratique du

Congo, on estime que 347 000 personnes sont déplacées dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé. En République centrafricaine, elles sont 21 000, qui s'ajoutent aux 6 000 réfugiés congolais accueillis dans les camps du Haut-Mbomou.

34. Jusqu'à présent, en 2012, il n'a été fait état d'aucune attaque imputable à la LRA au Soudan du Sud. L'amélioration de la situation en matière de sécurité a permis à quelque 21 000 personnes de regagner les districts de Yambio, Nzara, Ezo, Mundri, Maridi et Tambura. Toutefois, 49 000 autres demeurent déplacées du fait des attaques de la LRA. Le Soudan du Sud accueille pour sa part 18 037 réfugiés congolais et 1 143 réfugiés centrafricains.

35. Certes, la situation s'est améliorée au Soudan du Sud, mais la présence de la LRA dans la zone contestée de Kafia Kingi, à la frontière avec la République centrafricaine, suscite une préoccupation croissante. Tout comme plusieurs combattants ayant récemment fait défection, les réfugiés soudanais à Sam Ouandja, en République centrafricaine, ont mentionné l'existence d'une base de la LRA au sud de Garmadora.

B. Mise en œuvre de la stratégie régionale

36. Le BRENUAC a continué de coordonner l'action menée face à la menace que fait peser la LRA, en particulier la mise en œuvre effective de la stratégie régionale visant à contrer la LRA et à remédier aux effets de ses activités, approuvée par le Conseil de sécurité le 29 juin.

37. Du 25 au 27 juillet, à Entebbe (Ouganda), une réunion a été organisée par mon Représentant spécial, qui a été l'occasion d'élaborer avec des partenaires nationaux, régionaux et internationaux une feuille de route commune pour la mise en œuvre de la stratégie régionale. C'est l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur, Francisco Madeira, qui coprésidait cette réunion. Les participants ont défini des priorités à court, à moyen et à long terme, établissant notamment une distinction entre les activités qui seraient exécutées avec les ressources existantes et celles qui nécessiteraient des ressources supplémentaires. De plus, ils sont convenus de tenir une réunion de coordination générale tous les six mois afin d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie régionale, en particulier au titre de ses cinq objectifs stratégiques. Le BRENUAC et l'Union africaine s'emploient actuellement à organiser un forum conjoint de mobilisation de ressources dans le but de recueillir les fonds supplémentaires qui seront nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie.

Objectif stratégique 1 : mise en œuvre intégrale de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine pour contrer l'Armée de résistance du Seigneur

38. Au cours de la réunion, les coordonnateurs pour les questions relatives à la LRA ont indiqué que la mise en œuvre de l'Initiative de coopération régionale menée par l'Union africaine était une priorité absolue. Plus spécifiquement, il a été convenu que l'ONU devrait encourager les pays aux prises avec la LRA à fournir les contingents requis et pousser les gouvernements desdits pays à adopter une approche unifiée de la question de la LRA. La prochaine étape, sur la base d'une évaluation des besoins des troupes affectées à l'Initiative, consisterait pour l'ONU à

aider l'Union africaine à obtenir l'appui de la communauté internationale et à prêter assistance aux pays de la sous-région au moyen des ressources existantes.

39. Au cours de la période considérée, un consensus s'est dégagé qui prévoit une mise en place par phases de l'Initiative. Le 18 septembre, mon Représentant spécial s'est rendu à Yambio, au Soudan du Sud, pour participer à une cérémonie d'incorporation de 2 000 soldats des forces armées ougandaises et de 500 autres des forces armées soudanaises dans la Force d'intervention régionale. Plus tôt, le 12 septembre, ce sont 360 soldats des forces armées centrafricaines qui étaient venus grossir les rangs de la Force. La République démocratique du Congo a elle-même fini par s'engager à participer. Toutefois, la dernière touche n'a pas encore été mise à l'Accord sur le droit de poursuite à l'intérieur des frontières de la République démocratique du Congo. En outre, les 30 officiers de l'Union africaine actuellement en place à Yambio se sont encore heurtés à des difficultés considérables pour communiquer pendant la période considérée.

40. Du 29 octobre au 2 novembre, le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a aidé la Commission de l'Union africaine à passer en revue les documents essentiels au bon déroulement des opérations de la Force d'intervention régionale, notamment le principe directeur des opérations, la directive stratégique, les règles d'engagement et les règles minima pour le traitement des ex-combattants.

41. Ces documents ont été soumis au Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine pour approbation et transmission au Mécanisme de coordination conjoint pour examen final et adoption à sa prochaine réunion, qui devrait se tenir à Bangui du 15 au 17 décembre. Le Mécanisme réunit l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour l'Armée de résistance du Seigneur et les ministres de la défense des pays aux prises avec la LRA. Il est présidé par le Commissaire à la paix et à la sécurité de l'Union africaine.

42. Le principe directeur des opérations de la Force d'intervention régionale doit détailler le fonctionnement de la Force, notamment en ce qui concerne la direction et le commandement et les besoins sur le plan logistique. L'approbation du principe directeur des opérations par le Mécanisme de coordination conjoint est donc un facteur clef pour que l'ONU soit en mesure de déterminer le type d'assistance qu'elle sera en mesure de prêter à la Force, dans les limites des ressources disponibles. C'est également une condition préalable à la poursuite de l'octroi de ressources financières à la Force par l'Union européenne.

43. En dernier lieu, les participants à la réunion d'Entebbe sont convenus qu'il était nécessaire de donner corps à une stratégie de communication et de sensibilisation, qui repose sur l'échange régulier entre partenaires d'informations sur la progression des efforts visant à contrer la LRA et à remédier aux effets de ses activités. Dans cette optique, l'ONU a créé un site Web qui sert de centre d'échanges de renseignements relatifs à la LRA. Elle a produit une vidéo pour mettre en relief la contribution de l'Organisation à la lutte contre la LRA. Par ailleurs, le BRENAC et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine se sont attelés, avec la Commission de l'Union africaine, à la dernière étape de l'élaboration d'une stratégie de communication axée sur l'Initiative. Le BRENAC prévoit de réunir au cours du premier trimestre de 2013 les fonctionnaires de l'information de l'Union africaine et de l'ONU afin qu'ils examinent le projet de stratégie.

44. Mon Représentant spécial a continué à travailler avec des interlocuteurs très divers, notamment parmi la société civile et les organisations non gouvernementales. En juin, en marge de la plus récente réunion d'information du Conseil de sécurité sur la question de la LRA, une pétition signée par plus de 3,7 millions de personnes lui a été remise, à l'appui de l'action menée au plan international aux fins de l'arrestation de Joseph Kony et de ses seconds, du désarmement de ses combattants et du rapatriement de tous les otages de la LRA. Les 17 et 18 novembre, il a assisté à un sommet mondial sur la LRA, organisé par Invisible Children à Washington. Plus de 6 000 militants ont participé au débat visant à renforcer la coordination et l'action menée afin de contrer effectivement la menace que représente la LRA.

Objectif stratégique 2 : renforcement des efforts de promotion de la protection des civils

45. Lors de leur réunion à Entebbe, les coordonnateurs pour les questions relatives à la LRA sont convenus qu'il était nécessaire d'agir en priorité pour sensibiliser les populations civiles, en particulier en République centrafricaine, et pour renforcer les aptitudes et les compétences des forces armées impliquées dans les opérations menées contre la LRA, afin de réduire au minimum l'incidence de celles-ci sur les populations civiles.

46. En République centrafricaine, le BINUCA s'est employé à perfectionner un système d'alerte rapide intercommunautaire qui représenterait une amélioration sensible de la protection civile. À Obo, une station de radio locale créée le 17 juin 2008 diffuse trois programmes sur les repentis de la LRA. L'un de ces programmes, diffusé chaque lundi, explique aux populations locales qu'elles doivent soutenir ceux qui ont déserté ou fui la LRA et se garder de leur faire du mal – en effet, selon certaines allégations, plusieurs d'entre eux auraient été tués dans le passé. Au cours de la période considérée, une organisation non gouvernementale, Cooperazione Internazionale, a dispensé un appui psychologique à cinq fugitifs de la LRA, parmi lesquels trois enfants, et a facilité leur retour dans leurs familles respectives.

47. En République démocratique du Congo, la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) a adopté une approche intégrée de la protection des civils. Elle a continué de solliciter le concours des autorités et dirigeants locaux, à patrouiller et à maintenir une présence dans les zones à risque, afin de prévenir d'éventuelles attaques de la LRA. Elle a également formé certains soldats des forces armées congolaises aux opérations de réaction rapide à tout signalement d'activité de la LRA. Ces mesures de sécurité permettent aux organisations internationales et non gouvernementales d'intervenir sur place pour doter le Gouvernement de la République démocratique du Congo de moyens administratifs. La formation des forces de sécurité inclut l'éducation aux droits de l'homme et à l'état de droit. En outre, la Mission, en collaboration avec Catholic Relief Services, organisation non gouvernementale d'envergure internationale, a poursuivi l'exécution d'un projet axé sur un réseau visant à renforcer les moyens locaux en matière d'alerte rapide dans les zones aux prises avec la LRA. En dernier lieu, elle a continué d'appuyer le Centre conjoint du renseignement et des opérations à Dungu. Il n'existe pas encore de procédures ni d'accords pour l'établissement de mécanismes formels d'échange de renseignements avec les centres de fusion des données de renseignement pour les

opérations combinées qui sont situés à Obo et à Djemah, en République centrafricaine, et à Nzara, au Soudan du Sud.

Objectif stratégique 3 : extension des activités actuelles de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration à toutes les zones où sévit la LRA

48. Les coordonnateurs pour les questions relatives à la LRA se sont accordés sur ce point : il était nécessaire de se concentrer sur le développement des activités de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration en cours à toutes les zones où sévissait la LRA et d'élaborer à cette fin des politiques et directives harmonisées.

49. Un colloque de haut niveau sur les aspects politiques et stratégiques du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement, de la réinstallation et de la réintégration des combattants de la LRA s'est tenu le 30 novembre à Addis-Abeba. Il a été précédé de séances de travail du 26 au 29 novembre, au cours desquelles des spécialistes de l'ONU ont rédigé des directives, en mettant à profit le concours de partenaires de premier plan comme l'Union africaine, les gouvernements et les responsables militaires de la région, le BINUCA, la MONUSCO et la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS). Ces travaux ont été organisés par la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration du Bureau de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité du Département des opérations de maintien de la paix, en collaboration avec le Département des affaires politiques, grâce à une contribution généreuse du Gouvernement allemand.

50. En outre, la MONUSCO et la Banque mondiale ont commencé à élaborer des procédures opérationnelles permanentes pour le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration des ex-combattants de la LRA. De telles procédures contiendront des directives pour l'exfiltration des ex-combattants et des fugitifs ainsi que sur les modalités de leur rapatriement, conformément au mandat de la MONUSCO. Un second ensemble de procédures opérationnelles permanentes est en cours d'élaboration, qui concerne les échanges de renseignements sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration par la MONUSCO, en accord avec son mandat, et sur la coordination de son action avec les autres missions des Nations Unies dans la région et avec les soldats de la Force d'intervention régionale.

51. La MONUSCO a continué de mener diverses activités visant à encourager les membres de la LRA à désertir pour être rapatriés et réintégrés dans leur milieu d'origine. Les activités de sensibilisation au désarmement, à la démobilisation, au rapatriement, à la réinstallation et à la réintégration ont été menées par l'entremise, entre autres, de stations de radio d'organisations locales ou de la société civile, dont les programmes ont mis en relief la menace que représentait la LRA et ont encouragé la désertion. En outre, la MONUSCO a continué d'appuyer le développement des réseaux régionaux de sensibilisation au moyen de programmes de radio diffusés sur la bande FM dans les zones où sévit la LRA. Des prospectus sur le désarmement, la démobilisation, le rapatriement, la réinstallation et la réintégration ont également été distribués dans ces zones par le BINUCA, la MONUSCO et la MINUSS, en collaboration avec les forces armées nationales de la République centrafricaine, de la République démocratique du Congo et du Soudan du Sud et avec le Commandement des États-Unis pour l'Afrique.

52. S'agissant des centres de regroupement pour le désarmement et la démobilisation des ex-combattants de la LRA et des fugitifs, la MONUSCO a continué de mener l'opération « Bienvenue à la paix », qui a été lancée en février et doit être achevée en décembre. Il est prévu d'instaurer ce mécanisme en République centrafricaine et au Soudan du Sud.

53. La coordination sur le terrain et l'échange de renseignements en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration entre missions des Nations Unies présentes dans la région se sont également améliorés, notamment grâce au Centre conjoint du renseignement et des opérations de Dungu.

Objectif stratégique 4 : promotion d'une action humanitaire et de protection de l'enfant coordonnée dans toutes les zones où sévit la LRA

54. Au titre de cet objectif, deux priorités ont été définies pour la période à l'examen : le renforcement de la coordination des interventions humanitaires d'un pays à l'autre et celui de la capacité d'analyse de l'incidence sur le plan humanitaire de la menace que représente la LRA.

55. Comme par le passé, les interventions humanitaires ont été organisées en majorité au niveau national en fonction des besoins, même si les initiatives transfrontières ont augmenté en nombre dans l'optique du renforcement de la dimension régionale de l'action menée. Dans le cadre des programmes existants, toute une gamme de services vitaux est proposée – distribution de vivres, d'articles de secours d'urgence et d'outils agricoles, protection, soins médicaux – et les mécanismes d'alerte rapide et les dispositifs de relèvement économique ont été améliorés. Dans toute la région, le Programme alimentaire mondial et plusieurs organisations non gouvernementales mettent sur pied des interventions d'urgence face à l'insécurité alimentaire qui frappe les populations aux prises avec la LRA. Diverses organisations œuvrent de leur côté à l'amélioration de la capacité de production et des moyens de subsistance des petits exploitants et des populations locales et appuient le développement agricole. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et ses partenaires non gouvernementaux continuent de mener des activités de suivi essentielles et d'échanger des renseignements avec les autorités civiles et militaires dans les zones exposées.

56. Au cours de la période considérée, les échanges de renseignements entre partenaires humanitaires d'un pays à l'autre se sont améliorés, en particulier entre la République centrafricaine et la République démocratique du Congo. Les pôles de coordination situés le long de frontières sont Bunia, Dungu et Ango (République démocratique du Congo), Zemio (République centrafricaine) et Yambio (Soudan du Sud). En République démocratique du Congo, les systèmes d'alerte rapide mis en place pour la première fois par l'Église catholique avec l'appui d'organisations non gouvernementales locales ont été renforcés. On s'emploie actuellement à mettre en place des structures semblables en République centrafricaine. Ces systèmes encouragent les échanges de renseignements entre groupes de population locaux. En outre, des discussions sont régulièrement organisées d'un pays à l'autre entre les équipes du HCR présentes en République centrafricaine et en République démocratique du Congo, qui ont pour objet l'évaluation de la situation en matière de

sécurité dans les endroits d'où sont originaires les réfugiés et des possibilités de rapatriement.

57. Parallèlement, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a poursuivi la publication de points régionaux trimestriels sur la situation et sur les interventions humanitaires dans les zones aux prises avec la LRA, qu'est venue compléter une analyse régionale des besoins et interventions humanitaires publiée en juillet. Certaines organisations non gouvernementales internationales ont mis en œuvre des projets transfrontières à Yambio et Dungu, qui ont contribué à rationaliser les outils de suivi et à améliorer les échanges de données et les temps de réaction.

58. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le HCR appuient un mécanisme de suivi des activités de la LRA en République centrafricaine et de remontée d'information. Depuis août, le Bureau et le HCR dirigent un groupe de travail subsidiaire de ce mécanisme dans le sud-est de la République centrafricaine. Il collabore avec toutes organisations non gouvernementales qui y sont actives. Le Bureau et l'UNICEF prévoient d'organiser un atelier à l'intention des forces armées de la République centrafricaine et de l'Ouganda en janvier 2013, afin d'améliorer la protection des civils dans les zones où sévit la LRA.

59. Les coordonnateurs de l'UNICEF en matière de protection ont poursuivi le renforcement du suivi et de la remontée d'information systématiques s'agissant des graves violations des droits de l'enfant perpétrées par la LRA. En outre, l'UNICEF met actuellement en place des espaces adaptés aux enfants où sont dispensés, entre autres, un appui psychosocial et une aide à la réintégration, dans leurs familles respectives, des enfants ayant été utilisés par des groupes armés. Les entités et les acteurs des Nations Unies présents dans le Haut-Uélé et le Bas-Uélé ont continué, en collaboration avec les organisations non gouvernementales implantées localement, à fournir services de santé – notamment santé maternelle et appui psychosocial –, services éducatifs, eau et assainissement aux personnes déplacées et aux populations d'accueil.

60. En raison de l'absence de sécurité et d'infrastructure, la prestation efficace de l'aide humanitaire aux populations aux prises avec la LRA a continué de poser de graves difficultés dans les zones reculées. Les réseaux routiers sont limités, la faiblesse structurelle de nombreux ponts entraînant fréquemment des effondrements. Outre des obstacles de taille sur le plan logistique et en matière de communication, l'insécurité et les attaques perpétrées contre la population tant par la LRA que par des groupes criminels ont eu pour effet de restreindre encore les activités humanitaires. En conséquence, dans un certain nombre d'endroits, rares ont été les membres d'organisations humanitaires en mesure de se déplacer sans escorte militaire. La MONUSCO a terminé la remise en état des axes Dungu-Faradje, Faradje-Durba et Dungu-Duru, et celle de l'axe Dungu-Ngilima se poursuit.

61. On a continué de mobiliser des ressources grâce à des appels ciblant des pays spécifiques et à l'octroi de fonds prélevés sur leurs budgets respectifs par diverses entités. Au 5 novembre, les appels humanitaires globaux lancés pour la République centrafricaine, la République démocratique du Congo et le Soudan du Sud n'avaient pas permis de recueillir le total des montants demandés (République centrafricaine : 59 %; République démocratique du Congo : 54 %; Soudan du Sud : 59 %). La lenteur et l'irrégularité de l'arrivée de fonds ont contraint certaines organisations

non gouvernementales à quitter la région, contribué à une rotation élevée des effectifs et perturbé l'exécution de programmes.

Objectif stratégique 5 : appui aux gouvernements concernés par la LRA aux titres de la consolidation de la paix, des droits de l'homme, de l'état de droit et du développement à long terme, afin de leur permettre d'asseoir leur autorité sur leurs territoires respectifs

62. Au cours de la période considérée, le HCR a organisé des sessions de formation à la protection à l'intention des autorités civiles et militaires dans les zones exposées, axées sur les droits de l'homme et la protection des civils. La MONUSCO dispense elle aussi une formation aux droits de l'homme à l'intention des organisations non gouvernementales, cependant que le bureau de pays du Haut-Commissariat aux droits de l'homme en Ouganda tient à jour une base de données accessible aux organisations non gouvernementales et à d'autres parties prenantes, qui l'enrichissent de renseignements sur les violations des droits de l'homme qui leur sont rapportées.

63. Les citoyens d'Afrique centrale qui font défection, s'enfuient ou sont capturés sur le territoire de l'un des pays où sévit la LRA sont renvoyés dans leur communauté d'origine. Le Code pénal centrafricain prévoit des sanctions à l'encontre des auteurs des crimes dont la liste figure au chapitre consacré aux violations des droits de l'homme – meurtres, crimes contre les femmes et les enfants, ou encore rébellion. Toutefois, la question de la mise en jeu de la responsabilité n'étant pas soulevée, les coupables bénéficient d'une amnistie de facto.

64. En République démocratique du Congo, il n'est à ce jour pas prévu de poursuivre en justice les combattants de la LRA pour les crimes commis sur le territoire de ce pays. Il n'est procédé à aucune enquête judiciaire, mise en accusation ou arrestation après une attaque et il n'existe pas de plan en vue de l'instauration de mécanismes de justice transitionnelle. Cette situation est en partie imputable à l'apparent manque de moyens de l'appareil judiciaire.

65. Le Soudan du Sud a récemment ratifié les Conventions de Genève de 1949 et fait part à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme, lorsqu'elle s'est rendue dans le pays le 8 mai, de son intention de ratifier les traités relatifs aux droits de l'homme.

66. En Ouganda, la loi d'amnistie de 2000, qui s'appliquait aux Ougandais renonçant à toute forme de participation à la guerre ou à la rébellion armée, a expiré le 23 mai. Le 25 mai, le Gouvernement a prorogé de 12 mois le mandat de la Commission d'amnistie, mais en a exclu la partie II de la loi, qui porte sur les modalités d'octroi de l'amnistie. Désormais, la Commission n'est plus habilitée à l'accorder, mais elle continue d'exercer d'autres fonctions, notamment la facilitation de la réintégration des ex-combattants et rapatriés dans leurs groupes sociaux d'origine.

67. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme, en collaboration avec la Commission ougandaise des droits de l'homme, a mené des consultations sur les réparations qu'il conviendrait d'accorder aux victimes dans le nord du pays. Ses conclusions ont été publiées en février, dans un rapport intitulé « The dust has not yet settled: victims' views on the right to remedy and reparation ». La composante

réparations de la politique nationale en matière de justice transitionnelle devrait s'inspirer des recommandations pratiques qui y sont énoncées.

V. Observations et recommandations

68. Les élections sont parfois une source de tension et peuvent conduire à des actes de violence. Je trouve encourageant que les États d'Afrique centrale continuent de réformer leurs lois électorales afin de promouvoir la transparence du processus électoral et son ouverture à tous les citoyens. Le BRENUAC et les autres entités des Nations Unies dans la sous-région sont prêts à appuyer ces efforts.

69. Il est notable que les États d'Afrique centrale continuent d'œuvrer de concert à la recherche de solutions aux problèmes de nature transfrontière. Je les encourage à poursuivre le renforcement de leurs partenariats et à adopter des mécanismes efficaces de gestion des mouvements transfrontières des individus et des marchandises. Je les encourage aussi à promouvoir des initiatives de consolidation de la paix de chaque côté de leurs frontières afin de favoriser le développement durable sur le long terme.

70. Je trouve encourageant que les taux de croissance économique aient continué d'afficher une belle santé au cours de l'année écoulée. Mais pour impressionnants qu'ils soient, ils doivent se traduire par des résultats tangibles pour la majorité des habitants de la sous-région. Les dirigeants régionaux et les responsables politiques doivent s'employer davantage à appliquer des politiques économiques qui ne laissent personne sur le bord du chemin et garantissent le partage équitable de la richesse nationale. À l'approche de la date butoir de 2015, je prie instamment les gouvernements des pays de la sous-région de redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire.

71. Je suis fortement préoccupé par le taux élevé du chômage des jeunes en Afrique centrale. Le BRENUAC et d'autres partenaires du système des Nations Unies continueront de sensibiliser les autorités nationales à la nécessité pour elles de s'attaquer sans plus attendre à ce problème, mais aussi de les aider à mettre en place des politiques efficaces.

72. La violence à l'égard des femmes continue de poser de graves problèmes, qu'il s'agisse de cas de viol ou de pratiques traditionnelles néfastes. J'encourage les États à honorer l'engagement qu'ils ont pris d'instaurer l'égalité des femmes, leur autonomisation et le plein respect de leurs droits fondamentaux.

73. Je suis préoccupé par les menaces de plus en plus fréquentes dont font l'objet les fonctionnaires de l'ONU dans la sous-région : au cours de la période considérée, certains ont été attaqués et d'autres tués dans l'exercice de leurs fonctions. Je prie instamment tous les gouvernements d'apporter leur appui aux entités des Nations Unies présentes sur leur territoire afin que l'ensemble des recommandations adoptées lors de la réunion sous-régionale organisée par le BRENUAC soient suivies d'effet.

74. Le renforcement des capacités des organisations sous-régionales est une priorité pour le BRENUAC. Mon Représentant spécial a beaucoup progressé à cet égard, nouant des partenariats avec des entités compétentes telles que la Confédération africaine de football, la CEMAC, la CEEAC et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Le BRENUAC continuera de renforcer

ces liens et de faire en sorte que les accords de coopération signés avec ces entités soient mis en œuvre.

75. L'insécurité en mer et les actes de piraterie commis dans le golfe de Guinée restent une menace croissante pour la paix, la sécurité et le développement économique. Je loue la poursuite de la collaboration entre la Commission du golfe de Guinée, la CEEAC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, avec l'appui du BRENUAC et de l'UNOWA, aux fins de l'application des recommandations formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2018 (2011). Je me félicite des conclusions de la réunion conjointe de la Commission du golfe de Guinée, de la CEEAC, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, du BRENUAC et de l'UNOWA, tenue à Libreville les 22 et 23 octobre, et notamment de la recommandation tendant à ce qu'une réunion ministérielle sur le golfe de Guinée se tienne en février 2013, suivie en avril par un sommet des chefs d'État et de gouvernement. Le BRENUAC et l'UNOWA continueront d'appuyer les efforts déployés aux fins de la tenue de ces réunions importantes.

76. Je trouve encourageants les progrès de l'action menée contre la menace que représente la LRA et pour remédier aux effets de ses activités depuis l'adoption de la stratégie régionale des Nations Unies à cet égard. Des priorités ont été définies pour optimiser l'efficacité des interventions collectives. La coordination s'est renforcée entre entités des Nations Unies et entre ces entités et d'autres acteurs, en particulier l'Union africaine. L'élaboration de procédures opérationnelles permanentes à l'échelle régionale en matière de désarmement, de démobilisation, de rapatriement, de réinstallation et de réintégration a été un accomplissement notable. Je félicite l'Union africaine, qui a rendu opérationnelle la Force d'intervention régionale. J'encourage les pays aux prises avec la LRA à fournir l'appui nécessaire au déploiement complet de la Force, avec l'assistance de la communauté internationale. Je félicite les organisations non gouvernementales pour leur engagement : elles sont demeurées des partenaires importants de la lutte contre la LRA. Je prie instamment la communauté internationale de fournir l'appui financier dont l'Union africaine et l'ONU ont besoin pour poursuivre leur action.

77. Pour conclure, je tiens à remercier les gouvernements des pays d'Afrique centrale, la CEEAC, l'Union africaine, la Commission du golfe de Guinée, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et les autres institutions sous-régionales et régionales de leur coopération étroite et continue avec le BRENUAC. Je salue l'appui et la coopération dont les organismes des Nations Unies présents en Afrique centrale, notamment les chefs des opérations de paix, les bureaux régionaux, les équipes de pays et les autres entités compétentes, ont fait preuve à l'égard du Bureau régional. Enfin, je tiens à remercier mon Représentant spécial et le personnel du Bureau régional, ainsi que le personnel de l'équipe de pays des Nations Unies au Gabon, de leurs efforts constants en faveur de la paix et de la sécurité en Afrique centrale.
